

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 7 mai 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1339-0002

**Type d'inspection :**

Incident critique

**Titulaire de permis :** Schlegel Villages Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** The Village of Tansley Woods, Burlington

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 1<sup>er</sup>, 2 et 5 au 7 mai 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00145135 – 2854-000015-25 – Dossier en lien avec des mauvais traitements à l'endroit d'une personne résidente

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins de la peau et prévention des plaies

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Exigences générales

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

**Non-respect du : paragraphe 34(2) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Exigences générales

Paragraphe 34(2) – Le titulaire de permis veille à ce que les mesures prises à l'égard d'un résident dans le cadre d'un programme, notamment les évaluations, les réévaluations, les interventions et les réactions du résident aux interventions, soient documentées.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'on documente les interventions mises en œuvre à l'égard d'un problème de peau dans le cadre du programme de soins de la peau et des plaies.

**Sources** : Notes sur l'évolution de la situation; dossiers cliniques d'une personne résidente; entretiens avec des membres du personnel.